

Responsabilité d'enfant majeur

Par Martial, le 03/10/2007 à 15:51

Bonjour, nous avons une fille de 21 ans qui ne réside plus au domicile familial.

Elle en est partie depuis 2 ans et à quitté notre région. Nous ne sommes plus en relation, ne nous voyons plus et ne nous parlons plus. Nous avons appris qu'elle crée et qu'elle se crée beaucoup d'ennui financier. Pouvons nous être tenu responsable de ses actes ? et pouvons nous être contraint d'honorer ses dettes financières ?

Merci de votre réponse

Meilleures salutations

Par Jurigaby, le 03/10/2007 à 20:01

Non biern sûr que non et heureusement d'ailleurs sauf si vous vous êtes porté caution.